



CONTRAT DE LOCATION

VAISSELLE

COMMUNE DE MILLERY

ENTRE: ► d'une part: M., Mme, Mlle, appelé locataire

DEMEURANT.....

TEL.....

ET

► d'autre part: **La Commune de MILLERY**
2, rue des Chenevières - 54670 MILLERY
Tel. 03.83.24.96.43
N° SIRET: 215 403 692 000 19

Représentée par le Maire

Nombre de personnes :

Tarif location : 2.50 € par personne

Désignation	Existant	Nb loué	TOTAL	Nb manquant	Prix unitaire	Montant à rembourser
Assiette Plate	260				4.25	
Assiette à dessert	174				3.90	
Couteau	202				1.70	
Cuillère grande	149				1.70	
Cuillère petite	83				1.70	
Fourchette	196				1.70	
Verre à Apéritif	124				1.40	
Verre à Eau	212				1.40	
Verre à Vin	160				1.40	
Flûte à champagne	112				2.00	
Pichet	8				12.50	
Bol	91				1.10	
Tasse à café	120				1.10	
Corbeille à pain petite	8				2.50	
Corbeille à pain grande	9				2.50	
Grand Plat Inox	4				18.50	
Plat rectangulaire pyrex	12				10.00	

Mis à jour le 19 avril 2024

Saladier	5				10.00	
Plateau de Service	11				10.00	
Poivrière + salière	24				1.50	
Carafe 50 cl	18				2.00	
Coupelle	87				0.60	
			TOTAL			

TOTAL :

ARTICLE 1 – DURÉE

Le présent contrat est prévu duau

ARTICLE 2 – DÉTÉRIORATION, PERTE

Le preneur devra rendre la vaisselle dans un bon état de propreté et rangée.

La vaisselle doit être rendue sans déchets alimentaires.

Les verres doivent être replacés dans les cartons.

Toute vaisselle cassée, manquantes ou endommagée, sera facturée au preneur au prix d'achat (voir tarif).

ARTICLE 3 – PRIX

Le présent contrat est conclu moyennant la somme de EUROS, à payer lors de la réception de l'avis de somme à payer de la trésorerie de Nancy.

ARTICLE 4- CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales sont portées à la connaissance du locataire qui est réputé les avoir acceptées au moment de la signature du contrat.

Fait à MILLERY, le

Le Maire
Guillaume POINSOT

Le Preneur
(Mention « Lu et Approuvé, Bon pour accord »)